

Voici mes réponses aux questions du journaliste envoyées par mail au Nouvelliste le 17 novembre 2015, NB : en jaune ce qui n'a malheureusement pas été publié dans l'édition du 18 novembre.

En résumé et concrètement, quels sont les principaux griefs adressés contre ce projet de règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement...

L'augmentation est massive, de 56 à 546 % pour un couple.

Il y a discrimination, les indigènes sont exonérés, mais leurs résidences secondaires bénéficient aussi des infrastructures sans les financer.

La taxe est basée sur un nombre de pièces mal défini. Cela ressemble plus à un impôt sur la fortune.

Les autres acteurs locaux du tourisme ne paient rien.

Ceci dit, nous ne sommes pas opposés au principe du forfait qui a l'avantage d'être simple à appliquer.

En 2014, un projet de taxe sur les résidences secondaires prévoyait un forfait entre 1000 et 4500 francs par année. Aujourd'hui, selon le règlement sur les taxes de séjour, on parle d'un forfait annuel de 250 à 875 francs en fonction du nombre de pièces. La facture est moins salée, non...

Oui grâce à l'action des 291 membres d'APEROvonnaz.

La TR2 était complètement irréaliste et a beaucoup fâché.

Nous avons fait une proposition constructive et raisonnable qui s'échelonne de 160 à 800 francs. Notre souhait est de mettre fin au conflit.

Vous prétendez être des «vaches à lait», à Ovronnaz. N'est-ce pas un exagéré tout de même ?

Non, nous injectons au moins 20,8 millions de francs par an dans l'économie locale. Ce sont aussi des emplois. Il n'en est pas tenu compte.

Vos lecteurs ignorent probablement que les taxes communales de base et celle de l'électricité, tout comme l'abonnement de ski sont plus élevés pour nous que pour les habitants de la Commune. Pour un couple la dépense supplémentaire est de l'ordre de CHF 800.- par an.

Nous ne sommes pas débiteurs, nous payons notre part.

Quelle est la contribution des autres acteurs touristiques ? Voilà une question intéressante.

Si vous êtes opposés à ce règlement, quelle est votre solution pour améliorer les infrastructures touristiques locales dont vous bénéficiez aussi dans une large mesure depuis de nombreuses années?

Nous ne sommes pas opposés au règlement, nous avons toujours dit que nous étions d'accord de participer à l'effort financier commun, équitable et sans discrimination.

De quelles améliorations parle-t-on ? Aucune précision alors même que la loi l'exige.

L'amélioration des infrastructures touristiques et son financement est l'affaire de tous, car tout le Valais bénéficie du tourisme, la plaine aussi. Revoir les valeurs fiscales des immeubles, il y a trop de disparités, ce qui est d'ailleurs contraire aux directives fédérales.

Vous affirmez dans votre argumentation que les propriétaires de résidences secondaires paient déjà une multiplicité d'impôts à Ovronnaz. Pour vous-même, à combien se montent ces impôts, vous êtes d'accord de jouer la carte de la transparence...

Taxes communales 2015 : 664,20 frs. Impôts présumés 2015 : 700 frs au Canton, 799 frs à la Commune. En général ces acomptes font l'objet d'une consolidation après remise d'une copie de ma taxation vaudoise. Je ne suis pas un évadé fiscal !

Si le règlement passe la rampe de l'assemblée primaire et est homologué par le Conseil d'Etat, qu'allez-vous faire ?

Vendre votre bien immobilier, vous qui affirmez le posséder depuis plus de trente ans ?

Il n'y a jamais eu autant de biens en vente à Ovronnaz, les prix baissent. Un membre du Conseil Communal nous a traités publiquement l'an passé de spéculateurs. J'aurais donc dû vendre il y a 3 ou 4 ans, lorsque les prix étaient au plus haut. Sauf accident, je ne vends pas, à 70 ans passé je n'ai plus envie de changement, mes

héritiers décideront.